Informations de base

2008/2161(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2008: révision des prévisions relatives aux RPT (droits de douane, droits agricoles et cotisations «sucre») et aux assiettes TVA et RNB **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2885	2008-07-22

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/06/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0381	Résumé
16/07/2008	Vote en commission		Résumé
22/07/2008	Publication du projet de budget du Conseil	11571/2008	Résumé
22/07/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
31/07/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0328/2008	
02/09/2008	Décision du Parlement	T6-0379/2008	Résumé
02/09/2008	Résultat du vote au parlement		
02/09/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2161(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/64497

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0328/2008	31/07/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0379/2008	02/09/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11571/2008	22/07/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0381	18/06/2008	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2008/0833
JO L 305 14.11.2008, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 5/2008: révision des prévisions relatives aux RPT (droits de douane, droits agricoles et cotisations «sucre») et aux assiettes TVA et RNB

2008/2161(BUD) - 22/07/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 19 juin 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 5/2008.

Cet APBR portait sur les deux éléments suivants, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations "sucre"), les assiettes TVA et RNB, telle qu'adoptée au cours de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) du 7 mai 2008;
- la budgétisation du 1er ajustement de la correction britannique de 2007 et du montant définitif de la correction britannique de 2004, ainsi que de leur financement.

Le 22 juillet 2008, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 5 pour l'exercice 2008, tel que proposé par la Commission dans son APBR n° 5 2008 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget rectificatif 5/2008 du Conseil (voir Doc. *11571/08* ADD 1).

Budget rectificatif 5/2008: révision des prévisions relatives aux RPT (droits de douane, droits agricoles et cotisations «sucre») et aux assiettes TVA et RNB

2008/2161(BUD) - 18/06/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 5 au budget 2008.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n° 5 au budget 2008 (APBR n° 5/2008) couvre la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations «sucre»), les assiettes TVA et RNB et la budgétisation des corrections britanniques (2004 et 2007) correspondantes ainsi que de leur financement, qui ont pour effet de **modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres**.

Cet APBR n° 5/2008 reprend en particulier les répartitions des contributions nationales au budget de la Communauté pour 2008, en y incluant l' ensemble des modifications budgétaires, en particulier

– le budget 2008 tel qu'adopté par les institutions communautaires en décembre 2007 ;

– le budget rectificatif (BR) n° 1/2008, qui modifie le budget 2008 aux fins de l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour les inondations qui ont touché le Royaume-Uni en juin et juillet 2007, de la modification de la structure budgétaire de l'Agence exécutive pour la recherche et de l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche, de la modification du tableau des effectifs de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures et de la création du poste budgétaire pour le programme Galileo et de l'article budgétaire pour les dépenses exceptionnelles en cas de crise;

– le budget rectificatif (BR) n° 2/2008, qui modifie le budget 2008 aux fins de l'inclusion, dans le budget 2008, de crédits pour engagements inutilisés destinés au FEDER, au FEADER et au FEP, résultant de retards dans l'exécution du premier exercice du cadre financier pluriannuel 2007-2013, et de la modification des tableaux des effectifs de l'Agence européenne des médicaments et de l'Agence européenne pour la sécurité maritime; ce BR ne concerne que des crédits d'engagement et ne modifie pas le financement;

– le budget rectificatif (BR) n° 3/2008, qui modifie le budget 2008 aux fins de l'inclusion de la budgétisation des recettes provenant de l'affaire Microsoft et des économies résultant de la hausse plus faible que prévu des traitements et pensions en 2007, de la création de la structure budgétaire pour quatre initiatives technologiques conjointes, de l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour les incendies d'août 2007 en Grèce et les inondations de septembre 2007 en Slovénie et de la modification des tableaux des effectifs de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Comité économique et social européen;

– le budget rectificatif (BR) n° 4/2008, qui modifie le budget 2008 aux fins de la budgétisation de l'excédent de l'exercice précédent, soit 1.528,8 Mios EUR;

– le présent APBR n° 5/2008.

Révision des prévisions relatives aux RPT et aux assiettes TVA et RNB : par rapport aux révisions arrêtées en mai 2007, les prévisions adoptées en mai 2008 ont été révisées comme suit:

- les prévisions globales relatives aux droits agricoles nets pour 2008 ont diminué de 23,8%, passant à **1.282,8 Mios EUR** (après déduction de 25% au titre des frais de perception) ;
- les prévisions globales relatives aux cotisations «sucre» nettes pour 2008 ont augmenté de 11,8% pour passer à **707,8 Mios EUR** (après déduction des 25% de frais de perception);

- le total des droits de douane nets pour 2008 est désormais estimé à **16.545,7 Mios EUR** (après déduction des 25% de frais de perception), ce qui représente une hausse de 0,7% par rapport aux prévisions de mai 2007 qui étaient de 16.431,9 Mios EUR;
- l'assiette TVA totale non écrêtée de l'UE pour 2008 est désormais estimée à **6.023.302,5 Mios EUR**, ce qui représente une hausse de 0,9% par rapport aux prévisions de mai 2007 qui s'étaient établies à 5.968.617,1 Mios EUR. L'assiette TVA totale écrêtée de l'UE pour 2008 est estimée à 5.795.819,8 Mios EUR, ce qui représente une hausse de 0,5% par rapport aux prévisions de mai 2007, qui s'étaient établies à 5.766.921,4 Mios EUR;
- l'assiette RNB totale de l'UE pour 2008 est quant à elle estimée à **12.556.324,2 Mios EUR**, ce qui constitue une baisse de 0,3% par rapport aux prévisions de mai 2007 qui étaient de 12.589.247,2 Mios EUR.

Corrections britanniques de 2004 et de 2007 : la correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni (« correction britannique ») qu'il convient de budgétiser dans le présent APBR concerne deux exercices: 2004 et 2007. Comme la correction britannique d'une année donnée doit se financer lors de l'exercice suivant, les 27 États membres participent au financement de la correction britannique de 2007. Le financement de la correction de 2004 ne concerne quant à lui que les 25 pays qui étaient membres en 2005.

Le montant de la correction britannique à budgétiser au chapitre 15 du présent APBR n° 5/2008 est le montant de la première mise à jour de la correction britannique de 2007 (soit une somme de **6.534.458.982 EUR**, qui remplace le montant de 5.757.931.681 EUR inscrit dans le budget 2008). Le financement du montant définitif de la correction britannique de 2004 inscrit au chapitre 35 du présent APBR n° 5/2008 est quant à lui, fonction des assiettes RNB (et TVA) de 2005 telles qu'elles étaient connues à la fin de 2007.

Budget rectificatif 5/2008: révision des prévisions relatives aux RPT (droits de douane, droits agricoles et cotisations «sucre») et aux assiettes TVA et RNB

2008/2161(BUD) - 02/09/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/546/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 2 septembre 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations "sucre") et les assiettes TVA et RNB ;
- la budgétisation du 1er ajustement de la correction britannique de 2007 et du montant définitif de la correction britannique de 2004, ainsi que leur financement respectif.

Ces 2 modifications ont pour effet de modifier la répartition des contributions des États membres au budget de l'UE, au titre des ressources propres.

Budget rectificatif 5/2008: révision des prévisions relatives aux RPT (droits de douane, droits agricoles et cotisations «sucre») et aux assiettes TVA et RNB

2008/2161(BUD) - 02/09/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 646 voix pour, 25 contre et 13 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 5/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI) au nom de la commission des budgets.